

Département d'Eure-et-Loir / Arrondissement de Chateaudun / Canton d'Orgères-en-Beauce
COMMUNE D'ORGERES-EN-BEAUCE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du 10 juin 2009

Le dix juin deux mil neuf à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 juin s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CROSNIER, Maire.

Etaient présents : MM. Gilles CROSNIER, Michel BOURGEVIN, Thierry BOURGEVIN, Philippe LACHON, Mélina TRAVERS, Annick GOUILLARD, André BRUNEAU, Philippe JOSEPH, Roger HUDEBINE, Marc ROUGET, Soline PHILIPPE, Frédéric LEGOURD, Olivier FABBRO, Daniel POINTEREAU, Jean-Lou GRANDVILLAIN.

Monsieur Marc ROUGET a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les objets ci-après :

SALLE POLYVALENTE : PRÉ-ETUDE

La salle actuelle n'étant pas satisfaisante, Monsieur le Maire invite l'assemblée à réfléchir sur la construction d'une nouvelle salle des fêtes. Après discussion, le Conseil donne son accord pour engager une pré-étude.

VENTES DE TERRAINS

Monsieur le Maire communique à l'assemblée l'avant-projet de division des terrains dont la Commune est propriétaire rue de Patay. La superficie de chaque lot étant insuffisante, le Conseil suggère de racheter le terrain où sont implantés les bâtiments de l'ancienne gendarmerie. Il charge Monsieur le Maire de demander au Département les conditions d'une éventuelle cession.

VENTE DE MATÉRIEL

La Commune ayant fait l'acquisition d'un nouveau camion, le Conseil donne son accord pour vendre l'ancien véhicule immatriculé 3655 RW 28.

ACQUISITIONS ET TRAVAUX DIVERS

- * Camion
- * Taille-haies
- * Carte fax Mairie
- * Reprise de sépultures
- * Réchampissage des inscriptions sur le monument aux morts
- * Démolition des logements rue de Cambrai
- * Démolition de la grange, mur 58-60 rue Nationale

- * Nivellement anciennes carrières
- * Tranchée bouche incendie Villerand
- * Clôture fonds de propriété 56, rue Nationale
- * Clôture terrain acquis à la SNCF
- * Rénovation éclairage public (Demande de subvention auprès du Syndicat départemental d'énergies)
- * Haie gendarmerie

Par ailleurs, le Conseil prend connaissance du projet établi pour l'implantation d'un columbarium et jardin du souvenir au cimetière

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE BELLEVUE ET RUE DU GUE-BARRAULT AVENANT AU MARCHÉ

Considérant qu'il doit être procédé à des modifications engendrant des travaux supplémentaires, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant présenté par l'entreprise MAISIÈRE.

CONSTRUCTION STATION D'ÉPURATION AVENANT AU MARCHÉ

Considérant que pour éviter la prolifération des végétaux ainsi que l'intervention d'un employé communal pour la tonte, le Conseil Municipal, pour faciliter l'exploitation, accepte la pose d'une géomembrane au droit des talus et autorise le Maire à signer l'avenant présenté par la Société M.S.E..

CONSTRUCTION DE RÉSEAUX RUE NATIONALE (MAITRISE d'ŒUVRE)

Consultation pour l'enfouissement de réseaux rue Nationale (entrée Est) comprenant renforcement du réseau d'eau potable, extension du réseau eaux usées, enfouissement des réseaux aériens (EDF + France Telecom).

LOCATION 5, RUE DES ÉCOLES

Le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir sa position quant au montant du loyer du logement F3 situé au rez-de-chaussée 5, rue des Ecoles.

PERSONNEL COMMUNAL

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ère CLASSE

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps incomplet

MISE A DISPOSITION □ A LA COMMUNE DE COURBEHAYE DE M. MOREE Hervé

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition de la Commune de Courbehaye, un adjoint technique territorial de 1ère classe, à raison de 7 heures par semaine, à compter du 01/10/2009 et pour une durée de 6 mois.

GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Le Maire informe l'assemblée d'une proposition de mise en place dans l'intérêt des agents et fonctionnaires municipaux de la garantie maintien de salaire avec la Mutuelle Nationale

Territoriale. Cette procédure n'entraînant aucune charge pour la collectivité, le Conseil n'est pas opposé à la mise en place de cette garantie.

Pour en bénéficier à titre collectif, la totalité des agents devra y adhérer. Une réunion sera organisée au sein du personnel par la MNT afin de présenter ce contrat.

CONVENTIONS AUBERGE SOCIALE ET AUTO-ECOLE

ACCES A L'AUBERGE SOCIALE

Le Maire informe le Conseil d'un courrier émanant de la ville de Châteaudun ; la loi DALO relative à l'hébergement des personnes en difficultés demande d'offrir des possibilités d'accueil d'urgence. La ville de Châteaudun dispose depuis 20 ans d'une auberge sociale, qu'elle a décidé d'ouvrir à tout l'arrondissement de Châteaudun. Considérant que les administrés d'Orgères en situation précaire pourront être accueillis dans de bonnes conditions, avec un suivi social, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le CCAS de Châteaudun.

AUTO-ECOLE PRÉLUDE

Le Conseil accepte de mettre à disposition gracieusement la piste goudronnée léguée à la Commune d'Orgères par l'Union sise sur la Commune de Fontenay-sur-Conie au centre d'éducation routière Prélude de Toury pour la formation au permis remorque E.

Il autorise le Maire à signer la convention à titre précaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Démolition des logements OPAC 30 à 36, rue de Cambrai :

Le Conseil réfléchit sur la destination et le futur aménagement de ce terrain.

Circulation autour de la Place du Marché :

Pour faciliter la circulation du matériel agricole autour de la Place du Marché, le Conseil Municipal étudie la faisabilité de l'opération et charge Monsieur le Maire de contacter les services du Conseil Général pour la mise en place de la nouvelle signalisation.

L'assemblée est informée :

- de la demande d'installation sur le marché de M. Lequivard d'Attray (Loiret) pour la vente de pains, viennoiseries, pâtisseries...
- de la demande de l'Association « Pause bien être » de Santilly pour des cours de relaxation
- de la décision de réalisation des emprunts auprès du Crédit Agricole
- du programme du 14 juillet :
 - * 11 h 00 Revue de la Compagnie des sapeurs-pompiers sur le parking 2, rue de l'Arsenal suivie d'un vin d'honneur à la population à la maison de la vie associative
 - * 12 h 30 Grillades à la salle polyvalente (se faire inscrire en Mairie avant le 7 juillet dernier délai)
 - Prix : enfants de – de 10 ans 8 € et adultes 15 €
- * 20 h 00 Soirée terrines
- * 23 h 15 Feu d'artifice sur le site du gymnase
- du report de stage de boxe éducative aux vacances de Toussaint
- du compte-rendu du Conseil Communautaire du 27/04/2009

- de la nouvelle composition du Conseil d'administration de Terre de Beauce
- du problème évoqué par un riverain de la rue de Bellevue du stationnement des camions sur les trottoirs ; des jardinières seront installées pour remédier à ce problème
- de la maquette du bulletin d'informations (4 pages)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Gilles CROSNIER